

JEAN-CLAUDE PASSERON, JACQUES REVEL

Le cas et la preuve. Raisonner à partir de singularités

Sous des formes qui ont été fort diverses tout au long de l'histoire des savoirs et des savoir-faire, la « pensée par cas » révèle les particularités logiques propres à tout raisonnement qui, placé devant une singularité observable, choisit d'approfondir ses propriétés particulières pour fonder sur leur description, leur interprétation ou leur évaluation, une argumentation de portée plus générale. Deux traits essentiels sont toujours présents dans la qualification d'une occurrence comme « cas ». Le premier est l'obstacle que la singularité d'une situation oppose au mouvement habituel de la perception ou à l'application des normes déjà codifiées du discours explicatif ou prescriptif. L'autre, c'est le fait qu'on ne peut caractériser une singularité comme « cas » que si on suit l'histoire dont elle est le produit en recherchant les « circonstances » pertinentes qui la spécifient dans son contexte. Aujourd'hui, le renouveau des casuistiques éthiques et de l'analyse juridique des cas, la redécouverte du rôle du récit et sa rencontre avec la démarche clinique dans toutes les sciences de l'homme comme l'apport des « logiques non monotones » conduisent à remettre en question la domination exclusive qu'exerçaient le modèle hypothético-

déductif et les paradigmes universalistes sur toutes les opérations d'inférence et de preuve dans l'argumentation scientifique.

The case and the proof. Reasoning from the singular

Beneath forms that have varied greatly all along the history of knowledge and know-how, «thinking by case» reveals logical characteristics common to all reasoning which, when placed before an observable singularity, chooses to deepen its qualities in order to establish an argument of more general interest based on their description, interpretation or evaluation. Two essential features are always present in the qualification of an occurrence as a «case». The first is the obstacle that the singularity of a situation opposes to the habitual movement of perception or with the application of already codified norms of explanatory or prescriptive discourse. The second is the fact that a singularity can be characterised as a «case», only if the history of which it is a product is followed by researching into the relevant «circumstances» that specify it in its context. Today, the renewal of ethical casuistry and of juridical analysis of cases, the rediscovery of the role of the narrative and its encounter with the clinical approach in all the human sciences, like the contribution of «non-monotone logics», leads to a questioning of the exclusive domination exercised by the

PENSER PAR CAS

hypothetico-deductive model and the universalist paradigms on all the operations of inference and of proof in the scientific argument.

YAN THOMAS

L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue

On examine ici le cas du monastère vide de tous ses moines, dont les biens, pour éviter qu'ils n'échoient à un seigneur ou au fisc, étaient dits revenir soit au lieu même où était situé l'édifice, soit, selon une solution plus tardive de l'école d'Orléans (vers 1260), à la personne même du monastère équi-paré ici aux successions jacentes du droit romain. Ces successions étaient personnifiées, pour assurer la représentation d'un sujet qui n'existait plus (le mort) ou n'existait pas encore (l'héritier) : ce qui n'avait pas d'existence (les morts et les héritiers non déclarés) était représenté par un patrimoine personnifié. La jurisprudence procédait ainsi par associations de figures mises en chaîne, dans les limites du corpus des textes mobilisables.

À travers ce cas, on examine comment ce qui se décrète en une circonstance extrême vaut d'emblée, sans nul besoin de généralisation, dans les circonstances banales. Si le corps social d'une communauté religieuse ou politique peut être représenté lorsqu'il s'est éteint, *a fortiori* peut-il l'être lorsqu'il subsiste en se renouvelant normalement. Dans les cas-limites se saisissent ainsi des abstractions qui ne procèdent d'aucune généralisation. Les casuistes tranchent sur une ligne contenant en deçà d'elle le champ de tous les cas possibles. Le plus abstrait se tient sur la ligne étroite du plus concret.

The extreme and the ordinary. Remarks on the medieval case of the vanished community

The case examined here is that of a monastery emptied of all its monks. In order to avoid the takeover of their goods

by the lord or by the Treasury, they were declared to come back to the same place where the building was located, or, according to a later solution of the école d'Orléans (towards 1260), to the person of the monastery itself, considered equivalent to the unclaimed succession in Roman law. These successions were personified to ensure the representation of a subject who no longer existed (the deceased) or did not yet exist (the heir) : who had no existence (the deceased and the non-declared heirs) were represented by a personified heritage. Jurisprudence thus proceeded by the associations of related figures, in the limits of the corpus of mobilisable texts. With this case, the paper will examine how that which is decreed in an extreme circumstance holds good right away without any need of generalisation, in ordinary circumstances. If the social body of a religious or political community can be represented when it has died out, it can be so when it survives through normal renewal. Thus in the extreme cases, abstractions are made that do not proceed from any generalisation. The casuists decide on a line containing the field of all possible cases beyond itself. That which is most abstract stands on the narrow line of the most concrete.

KARINE CHEMLA

Le paradigme et le général. Réflexions inspirées par les textes mathématiques de la Chine ancienne

Les ouvrages mathématiques qui nous sont parvenus de la Chine ancienne se composent pour l'essentiel de problèmes à l'allure concrète et particulière, suivis des réponses numériques qu'ils appellent et de procédures de calcul qui les résolvent. On développe ici des arguments en faveur de la thèse que les lecteurs lisaient, dans ces unités de texte, des paradigmes, au sens que les grammairiens donnent à ce terme. Ils y voyaient donc des énoncés généraux, dont l'extension se déterminait sur la base

de la procédure. L'étude suggère, plus largement, que la généralité a constitué la valeur théorique majeure pour les mathématiciens de la Chine ancienne. La montée en généralité, qui se pratiquait par un travail sur les procédures, visait en particulier à dissoudre les cas éventuels par la constitution d'un algorithme les traitant tous de manière uniforme.

The paradigm and the general.

Reflections inspired by mathematical texts of ancient China

Mathematical works that have reached us from ancient China essentially contain problems of a concrete and specific nature, followed by their numerical answers and the procedures of calculation that resolve them. This study proposes arguments in favour of the thesis that in these textual units, users read paradigms in the sense that grammarians give to this term. They thus saw in them general statements whose extension was determined on the basis of procedure. More broadly, the paper suggests that the generalisation constituted the major theoretical value for mathematicians of ancient China. The increase of generalisation, which was practiced by working on procedures, aimed in particular at resolving eventual cases by the constitution of an algorithm that treated them all in a uniform manner.

ALBERT R. JONSEN, STEPHEN TOULMIN

À quoi sert la casuistique

On propose ici la traduction de deux longs extraits du livre *The abuse of casuistry. A history of moral reasoning* (1988). Toujours inédit en français, l'ouvrage de A. R. Jonsen et S. Toulmin a en effet joué un rôle essentiel dans le récent réexamen des procédures de raisonnement à partir d'un cas singulier. Les auteurs y mettent en œuvre une double approche. Ils replacent, d'une part, l'inscription des diverses pratiques casuistiques dans une perspective de très longue durée ; ils montrent en quoi, après une éclipse de plus de trois siècles

pendant lesquels elles ont été décriées, elles trouvent une pertinence nouvelle dans le débat éthique contemporain, en s'appuyant sur des exemples concrets (qui incluent aussi leur expérience personnelle). Ils se préoccupent, d'autre part, de dégager les fondements théoriques de raisonnement pratique [*practical reasoning*] et d'en analyser les modalités opératoires ainsi que les modes spécifiques de généralisation.

The abuse of casuistry

The translation of two large extracts from the book *The abuse of casuistry. A history of moral reasoning* (1988) is proposed here. Still unpublished in French, the work of A. R. Jonsen and S. Toulmin has indeed played a determining role in the recent re-examination of procedures of reasoning from a particular case. The authors have developed a double approach here. On the one hand, they replace the recording of diverse casuistic practices in the perspective of a very long term ; they show how, after an eclipse of more than three centuries during which these practices were discredited, they have found a new relevance in the contemporary ethics debate by basing themselves on concrete examples (which also include their personal experience). On the other hand, they are concerned with identifying the theoretical basis of practical reasoning and analysing its operational modalities as well as its specific modes of generalisation.

SERGE BOARINI

Collection, comparaison, concertation.

Le traitement du cas, de la casuistique moderne aux conférences de consensus

Penser par cas, telle a été l'ambition de la casuistique sans que la notion de « cas » ait jamais été définie ni les procédures exactes de résolution des cas explicitées. Néanmoins, trois étapes ponctuent le développement de la casuistique à travers l'histoire selon que les cas ont fait l'objet de collections, de comparaisons, de

PENSER PAR CAS

concertations enfin. Le cas apparaît successivement comme une exception, un exemplaire ou une échéance. Ces trois étapes n'ont rien d'arbitraire: elles expriment en réalité trois tentatives distinctes pour penser par cas – depuis les *Dictionnaires de cas de conscience* du XVIII^e siècle jusqu'aux conférences de consensus contemporaines.

L'étude entend montrer comment les propriétés à la fois descriptives et normatives de l'« énoncé du cas » se prêtent à cette évolution par le biais de trois ressorts: la relation, la cohérence, l'accord. D'une casuistique monologique et spécialisée remise entre les mains de juges compétents, on est ainsi passé à une casuistique dialogique et démocratisée que l'ensemble des citoyens peut désormais se réapproprier. Au sein d'une communauté, les citoyens peuvent recourir à une méthode casuistique pour affronter les situations difficiles sans faire appel à une doctrine « casuistique » dont la figure la plus récente est aujourd'hui celle des experts.

Collection, comparison, collective deliberation. Treatment of the case, from modern casuistry to consensus conferences

Thinking by case was the ambition of casuistry without the notion of « case » ever being defined or the exact processes of case resolution being made explicit.

Nonetheless, three stages mark the development of casuistry through history according to the cases that have been the object of collections, comparisons and finally agreement. The case successively appears as an exception, a model or a failure. These three stages are in no way arbitrary. In reality, they express three distinct attempts to think by case – from the *Dictionaries of cases of conscience* of the eighteenth century up to contemporary consensus conferences.

The study aims at showing how properties of the « statement by case » that are

descriptive and normative at the same time, lend themselves to this evolution from three angles: relation, coherence, and agreement. From a monological and specialized casuistry handed over to competent judges, there has been a shift to a dialogical and democratised casuistry that all citizens can henceforth appropriate. At the heart of the community, citizens can have recourse to a casuistic method to face difficult situations without appealing to « casuistic » doctrine, whose most recent figure today is that of the expert.

FRANCIS ZIMMERMANN

La casuistique dans la bioéthique américaine

La démarche intellectuelle qui consiste à tirer argument de l'examen de cas difficiles a donné matière à une nouvelle casuistique au sein de la bioéthique américaine. Nous retraçons d'abord le développement de ce courant de pensée à partir de l'ouvrage fondateur de Joseph Fletcher en 1954. Puis à partir d'un exemple choisi dans le *Hastings Center Report* et commenté dans la perspective logique et linguistique de la pragmatique du discours, nous étudions comment se combinent le discours rapporté et la narration dans l'exposé d'un cas paradigmatique, de façon que le destinataire de cet exposé puisse s'identifier aux protagonistes du cas en question. Cette pensée par cas ne peut fonctionner que s'il existe, entre les destinataires des récits et des commentaires qui constituent la bioéthique, une communauté de parole et un espace de discussion.

Casuistry in American bioethics

The intellectual approach that consists of arguing from the examination of difficult cases has given rise to a new casuistry at the heart of American bioethics. The development of this current of thought will be traced from Joseph Fletcher's seminal book published in 1954. I then take an example from the *Hastings Centre Report* annotated from the logical and

linguistic perspective of the pragmatics of discourse. I can thus study how the reported discourse and the narrative combine in the presentation of a paradigmatic case, in a way that the receiver of this presentation can identify himself with the protagonists of the case in question. This thinking by case can function only if a community of speech and a space of discussion exist between the receivers of narratives and commentaries that constitute bioethics.

JEAN-PHILIPPE ANTOINE

Les *Vies* de Vasari, l'histoire de l'art et la « science sans nom » des cas

Vasari peut être considéré comme le premier historien d'art moderne. Ses *Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes* mettent en effet en place une logique des cas inédite, fondée sur la collection d'un vaste nombre de vies, sur leur mise en série et sur l'examen de ce qui s'y répète ou s'y différencie. La « différence des temps » lui confère dynamique et mobilité, comme le montrent les vies de Cimabue et de Giotto. Mais elle est moins la manifestation d'une histoire, même cyclique, que le principe d'une série de variations qualitatives où les cas finissent toujours par se singulariser, comme en témoigne le parallèle entre les excellences contemporaines de Michel-Ange et de Raphaël. Cette logique des cas a depuis Vasari continué d'informer les divers avatars de l'histoire/théorie de l'art, malgré les nombreux glissements de terrain qui l'ont affectée. Bien qu'elle appartienne aux sciences sociales en général plutôt qu'exclusivement aux discours sur l'art, elle s'y concentre de manière exemplaire, à cause des rapports qui unissent l'art et l'individuation du singulier.

The *Lives* of Vasari, the history of art and the « unnamed science » of cases

Vasari can be considered as the first historian of art. Indeed, his *Lives of the painters, sculptors and architects* have installed a logic of the unpublished case,

based on the collection of a great number of lives, on their serialization and on an examination of the repetitive and the distinctive. The « time differences » render it dynamic and mobile as proved by the lives of Cimabue and Giotto. But it is less the manifestation of a history, even if cyclical, than the principle of a series of qualitative variations where the cases always end up by distinguishing themselves, as proved by the parallel between the brilliant contemporaries, Michelangelo and Raphael. From Vasari onwards, this logic of cases has continued to characterise different avatars of history/theory of art, despite the many tremors that have affected it. Although it belongs to the social sciences in general rather than exclusively to the discourse on art, it concentrates on the case in a model way because of the relations that unite art and the individuation of the singular.

JACQUELINE CARROY

L'étude de cas psychologique et psychanalytique (xix^e siècle-début du xx^e siècle)

Qu'est-ce qui spécifie une étude de cas psychologique? Cette question est abordée à partir de l'examen de la psychologie pathologique française et des débuts de la psychanalyse. C'est en effet au xix^e siècle et au début du siècle suivant que s'instaurent et se banalisent des études de cas qui portent plus spécifiquement sur le psychisme d'individus existants ou ayant existé en psychologie, en psychiatrie et en psychanalyse. Le cas obéit alors à un réquisit réaliste et il ne saurait être inventé. Cela suppose qu'existe ou ait existé effectivement un rapport d'observateur à observé ou de thérapeute à patient, ou encore une investigation sur soi. Ce travail esquisse une histoire des études de cas. Il montre comment celles-ci donnent lieu à des collections qui privilégient le commun ou l'exceptionnel. Ces collections peuvent porter sur des

PENSER PAR CAS

patients d'hôpitaux (les hystériques de Charcot à la Salpêtrière) ou sur des hommes célèbres (Émile Zola). Mais elles peuvent aussi reposer sur des auto-observations. Les psychologues et les médecins notent et publient leurs rêves, suscitent et recueillent des confessions de criminels ou de pervers sexuels. À ce type d'observation ou d'auto-observation qui suppose que l'observateur n'interfère pas avec l'observé, s'opposent certains récits de thérapies qui prennent en compte la relation du patient et du thérapeute et qui lui assignent, selon des modalités différentes, une dimension curative (Janet, Freud). Le cas devient alors une histoire de cas. Ce travail s'intéresse enfin à la mise en question ultérieure des cas publiés. Il prend comme exemples et il compare la révision des observations de Charcot, celle de certains récits de rêves célèbres et celle des histoires de cas psychanalytiques (Anna O., l'homme au loup). Le cas serait ainsi toujours potentiellement à défaire et à refaire parce qu'il repose sur une tension entre savoir privé et savoir public.

The study of the psychological and psychoanalytical case

(19th century-early 20th century)

What is it that characterises the study of a psychological case? This question is approached from the examination of French pathological psychology and the beginnings of psychoanalysis. Indeed, it is in the nineteenth century and at the beginning of the twentieth century that case studies relating more specifically to the psyche of individuals, dead or alive, established themselves and became common in psychiatry and in psychoanalysis. The case was then subjected to a realistic imperative and could not be invented. This supposes the existence of a current or earlier relationship between observer and observed or therapist and patient, or even a self-inquiry. This work sketches a history of case studies. It shows how these give way to

collections that privilege the common or the exceptional. These collections focus on hospital patients (the hysterics of Charcot at the Salpêtrière hospital) or on famous men (Émile Zola). But they can also be based on self-observations. The psychologists and doctors note and publish their dreams, invite and collect confessions of criminals or of sexual pervers. This kind of observation or self-observation presumes that the observer does not interfere with the observed. In opposition to these are accounts of therapies that take the patient's relationship with the therapist into consideration and assign him a curative dimension according to different modalities (Janet, Freud). The case then becomes the history of a case. Finally, this work looks at the subsequent questioning of published cases. It takes as examples Charcot's observations and compares their revisions, certain accounts of famous dreams and examples of the history of psychoanalytical cases (Anna O., the wolf man). The case would thus always be open to undoing and redoing because it rests on a tension between private knowledge and public knowledge.

PIERRE LIVET

Les diverses formes de raisonnement par cas

Seront examinés: 1) les raisonnements du général au particulier, et inversement, 2) les raisonnements à partir de prototypes, 3) les raisonnements par révision, par normalités et exceptions, 4) les raisonnements par double révision. La singularité d'un cas tiendrait alors à la manière dont, d'une part, il nous amène à réviser nos anticipations normales, et dont, d'autre part, il se prolonge vers différents possibles, pour les ordonner d'une manière qui modifie rétrospectivement ce qu'étaient les ordres d'évaluations précédents.

The different forms of reasoning by case

Issues that will be examined are:

- 1) reasoning from the general to the particular, and the inverse,
- 2) reasoning on the basis of prototypes,
- 3) reasoning by revision, normalities and exception,
- 4) reasoning by double revision.

The singularity of the case would then depend upon two things: on the one hand, the manner in which it invites us to revise our normal anticipations; on the other hand, the way in which it extends to different possibilities, ordering them in a way that retrospectively modifies the orders of earlier evaluations.

CLAUDE IMBERT

Le cadastre des savoirs. Figures de connaissance et prises de réel

L'étude de cas est un cadrage aujourd'hui privilégié par les sciences humaines. Toute une épistémologie s'y redessine, dont le premier trait est de configurer un ensemble d'événements sans craindre d'y appliquer une diversité de disciplines raisonnablement complémentaires et prégnantes. Il s'agit d'un savoir empirique qui ne procède pas par saturation documentaire, plus intéressé par la justesse de son approche que par la décision. Résultant de modélisations différentes, il fera sa part à la composante juridique sous l'effet de laquelle il se trouve que ces choses humaines prennent à l'occasion leur dernier profil. Mais on aura renoncé à une convergence d'indices vers un foyer où s'unifierait le sens des comportements humains. Ce pourquoi il fallait se libérer de quelques habitudes épistémologiques impliquées dans le vocabulaire juridique, ou casuistique, du cas.

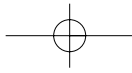
De là l'ébauche d'une histoire épistémologique au cours de laquelle, à partir du *galiléisme civil*, les activités humaines ont acquis une visibilité spécifique et une représentation d'elles-mêmes. Après les Lumières, cette histoire fut celle d'un lent divorce entre le jugement d'expérience, héritier des

phénoménologies naturalistes, et ce nouveau savoir. La rupture s'est faite sur le seuil de l'anthropologie. Il s'agit alors de composer un procès d'*objectivation* des comportements et de *subjectivisation* de ce qui leur confère intelligence et normativité, y compris les termes où ils sont dits et pensés. Il faut donc accepter que les sciences humaines tiennent leur ressort de l'incomplétude d'un processus dont elles sont partie propre. Elles entretiennent leur mouvement créateur de rivaliser avec un processus de modernité tout aussi inachevé. Leur insaturation sera portée à leur avantage.

The register of knowledge. Figures of knowledge and grasping the real

The study of the case is a framework privileged by the social sciences today. A whole epistemology is redrawn here. Its primary feature is to shape a set of events without fear of applying a diversity of reasonably complementary and vital disciplines. It concerns an empirical knowledge that does not proceed by documentary saturation but is interested more by the exactness of its approach than by decision. A result of different modelisations, it will give its place to the juridical dimension under whose impact human affairs sometimes take their final form. But the convergence of clues towards a centre where the meaning of human behaviours will be unified will have been abandoned. That is why it was necessary to free oneself from some epistemological habits implied in the juridical vocabulary, or casuistry, of the case.

From here, follows the outline of an epistemological history in the course of which, from *civil galileism*, human activities acquired a specific visibility and a representation of themselves. After the Enlightenment, this history was that of a slow divorce between the judgement of experience, heir of naturalist phenomenologies, and this new knowledge. The break occurred on the



PENSER PAR CAS

edge of anthropology. It becomes then a question of constituting a process of *objectification* of behaviours and *subjectivisation* of that which gives them intelligence and normativity, including the terms in which they are stated and thought. One must accept that human

sciences draw their strength from the incompleteness of a process of which they are a necessary part. They maintain their creative movement to rival a process of an equally incomplete modernity. Their non-saturation will be considered in their favour.

